

Le 5 août 2014

Monsieur James Rajotte, député (Edmonton-Leduc)
Président, Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Consultations prébudgétaires de 2014

Monsieur le Président,

L'Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques (NMMA) est la principale association qui représente l'industrie de la navigation de plaisance en Amérique du Nord. Les sociétés membres de la NMMA produisent plus de 80 % des embarcations, des moteurs, des remorques, des accessoires et des engins qu'utilisent les plaisanciers et les pêcheurs de l'ensemble des États-Unis (É.-U.) et du Canada. La NMMA se consacre à la croissance du secteur par des programmes de défense de l'intérêt public, des statistiques et des recherches de marché, des activités d'assurance de la qualité des produits et la promotion du mode de vie des plaisanciers. Pour plus de renseignements, vous pouvez visiter les adresses www.nmma.ca ou www.nmma.org.

Le secteur de la navigation de plaisance contribue dans une large mesure à l'économie du Canada. En 2013, environ 15 millions de Canadiens, soit 44 % de la population, se sont livrés à des activités de navigation de plaisance. On dénombre environ 4,3 millions d'embarcations au Canada. Les recettes totales générées par le « cœur » de l'industrie de la navigation de plaisance se sont chiffrées à 8,9 milliards de dollars en 2012 et l'impact annuel des embarcations de plaisance au Canada sur le PIB est proche de 5 milliards de dollars, les ventes au détail de nouvelles embarcations et de moteurs hors-bord ayant généré près de 2 milliards de dollars de recettes en 2013. En outre, près de 70 000 Canadiens sont employés par l'industrie de la navigation de plaisance.

Au nom des membres de la NMMA de tout le Canada, j'ai le plaisir de formuler les recommandations suivantes dans le cadre des délibérations de votre Comité en prévision du budget fédéral de 2015.

1.) Appuyer le Bureau de la sécurité nautique (BSN)

Il est d'importance cruciale d'éviter d'autres compressions du budget de Transports Canada et en particulier de ses activités qui se rapportent à la sécurité nautique. Les employés et les ressources du ministère ont été sérieusement amputés ces derniers mois, ce qui a obligé à fusionner le BSN avec une autre section (qui s'occupe des questions maritimes commerciales) et ce qui s'est traduit par une moindre capacité et une moindre surveillance des problèmes de navigation de plaisance.

2.) Maintenir la durée de la saison et des heures d'exploitation de Parcs Canada et veiller à ce que les droits servent à stimuler l'économie

Le 14 mai 2013, Parcs Canada a annoncé que les droits d'éclusage le long des canaux historiques du Canada resteraient bloqués au cours des trois prochaines années aux mêmes niveaux qu'en 2008. La NMMA estime qu'il faut continuer d'attribuer des fonds à Parcs Canada pour atténuer les hausses substantielles de ces droits à l'avenir.

Le 23 juin 2014, l'honorable Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement responsable de Parcs Canada, a annoncé une prolongation des heures d'exploitation du Canal Rideau et de la voie navigable Trent-Severn, moyennant l'adjonction de 112 heures au total au calendrier de navigation tout au long de la saison de navigation.

La prolongation des heures de service incite les plaisanciers à se rendre dans ces voies navigables historiques, ce qui alimente le tourisme et appuie un secteur qui génère pour 8,9 milliards de dollars de recettes et emploie près de 70 000 personnes au Canada chaque année, comme nous l'avons vu plus haut. Grâce à la révision des heures de service, notre secteur bénéficie d'encore plus d'occasions de croître et de maintenir sa contribution à l'économie canadienne. La NMMA souscrit sans réserve à cette récente décision du gouvernement fédéral et a fait connaître son soutien à de nombreux parlementaires et fonctionnaires fédéraux car nous espérons que les heures de service actuelles persisteront à long terme.

De nombreuses entreprises directes/indirectes (les marinas, les opérateurs touristiques, les hôtels, etc.) dépendent des droits d'éclusage. Même si nous comprenons qu'une majoration des droits est nécessaire, nous espérons pouvoir collaborer avec le gouvernement du Canada pour nous assurer que les recettes provenant des droits servent à l'amélioration des immobilisations/opérations afin de faciliter le trafic des plaisanciers et par là même, de stimuler l'économie.

3.) Éliminer les obstacles au commerce et continuer à œuvrer à l'harmonisation de la réglementation entre le Canada et les États-Unis

- 128 490 embarcations de plaisance ont été importées au Canada en 2012, ce qui marque un record de quatre ans.

L'industrie de la navigation de plaisance dépend du commerce international pour appuyer ses activités. Les obstacles au commerce empêchent les fabricants canadiens de produits nautiques d'exporter leurs meilleurs produits entre le Canada et les États-Unis.

Le secteur de la navigation de plaisance pourra connaître une nouvelle croissance grâce à de nouveaux développements réglementaires visant des normes de construction des moteurs et des embarcations mutuellement reconnues. Les travaux ont déjà débuté par l'entremise du Conseil de coopération en matière de réglementation afin de rationaliser certains règlements entre le Canada et les États-Unis et nous espérons que la situation persistera.

La NMMA croit en outre qu'il faut poursuivre les efforts d'harmonisation de la réglementation dans tous les modes de transport (y compris le transport maritime) conformément au Plan Par-delà la frontière et au Conseil de coopération en matière de réglementation, ce qui se traduira par une hausse de la productivité et une multiplication des perspectives commerciales transfrontalières pour le secteur et bien d'autres.

La poursuite de l'harmonisation des règlements (gilets de sauvetage, normes de construction des embarcations) est importante pour nos membres et pour l'industrie. L'harmonisation des règlements dans tous les modes de transport (y compris le transport maritime) conformément au Plan Par-delà la frontière aboutira à une hausse de la productivité et à une multiplication des perspectives commerciales transfrontalières pour l'industrie, ce qui créera plus d'emplois au Canada.

De plus, si un motoriste canadien importe un certain nombre de moteurs de son usine située aux États-Unis, il est tenu de régler les droits de l'ALENA qui découlent de règles d'origine strictes et périmées. Toutefois, dans les cas où un consommateur importe un produit fini (c.-à-d. une embarcation) portant l'étiquette « Fabriquée aux États-Unis », le particulier qui arrive aux douanes est autorisé à importer son produit au Canada en vertu de l'accès préférentiel au marché. Il est donc plus lucratif pour un consommateur canadien d'acheter un produit aux États-Unis à un prix moins cher et sans droits de douane, que d'effectuer le même achat au Canada. À l'échelle nationale, le même produit arborera une étiquette de prix plus élevé, qui résulte du fait que le fabricant doit répercuter sur les consommateurs les coûts plus élevés d'importation de produits assujettis aux droits de douane de l'ALENA.

Le Canada et les États-Unis doivent uniformiser les règles du jeu pour que les consommateurs soient assujettis aux mêmes droits de douane de l'ALENA que les fabricants canadiens. L'actuel régime tarifaire discriminatoire, appliqué à l'industrie de la navigation de plaisance dans son ensemble, met les fabricants et les distributeurs canadiens dans une situation défavorable tout en favorisant indirectement leurs homologues américains.

En plus de réduire les obstacles, la NMMA souhaite demander l'appui soutenu du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement par l'entremise du programme Opportunités mondiales pour les associations afin d'aider l'industrie de la navigation de plaisance à examiner les perspectives commerciales internationales à l'étranger. Grâce à ce programme, les fabricants canadiens de produits nautiques ont la possibilité d'étudier des marchés nouveaux et émergents grâce à des salons nautiques.

4.) Le financement d'infrastructures modernisées dans des secteurs comme les parcs, les voies navigables locales et les ports revêt une importance cruciale pour la NMMA et ses membres

Le financement des infrastructures visant à faciliter l'accès (plus grand nombre de rampes de lancement des embarcations et de quais lorsque cela est réalisable sur le plan environnemental) des plaisanciers ne contribuera qu'à la croissance de notre secteur et

d'autres qui en sont tributaires. Nous espérons que ces types de projets seront envisagés par le gouvernement en vertu du relancement récent du Plan Chantiers Canada.

5.) Accès à l'eau

Les niveaux de l'eau ont été catastrophiquement bas en 2013, en particulier en Ontario et au Québec, ce qui s'est traduit par le risque de perdre près de 35 % de tous les quais en Ontario, entraînant des pertes économiques de plusieurs centaines de millions de dollars. La NMMA et ses partenaires demandent donc l'appui financier de l'industrie de la navigation de plaisance pour que l'on mène des activités de dragage dans la baie Géorgienne (à l'instar du programme lancé par le gouvernement fédéral en 2000).

6.) Tourisme

Plus de 2,5 millions de foyers canadiens possèdent au moins une embarcation de plaisance. Tandis que le gouvernement poursuit sa stratégie fédérale en matière de tourisme, la navigation de plaisance doit figurer en tête de liste et continuer de bénéficier d'un financement par le biais de programmes connexes, d'initiatives stratégiques, de la participation du secteur touristique aux missions gouvernementales du gouvernement, etc.

À l'instar des années précédentes, je me ferai un plaisir de comparaître devant le Comité (soit à Toronto, soit à Ottawa) pour appuyer les recommandations prébudgétaires de la NMMA en personne. Veuillez me faire savoir si cela est possible. On peut me joindre directement à sanghel@nmma.org ou par téléphone au 905-951-4048.

Je vous remercie d'avance de tenir compte de nos recommandations et vous souhaite d'excellentes délibérations avec vos collègues du Comité.

Veuillez recevoir mes salutations les meilleures,

Sara Anghel
Directrice exécutive
Association nationale des manufacturiers de produits nautiques (Canada)